



Peux t'on supprimé le titre de sejour apres le divorce

Par **godu**, le **02/12/2016** à **05:24**

bonjour

je suis marié a une ivoirienne depuis 4ans,ma femme a obtenue le titre de séjour de 10ans récemment nous avons une petite fille de trois ans.

ma femme à quitté le domicile conjugale depuis trois mois

et souhaite une séparation

j'aimerais savoir si son titre de séjour peut lui être retiré et si je peux obtenir la garde de ma fille après mon divorce

merci

Par **youris**, le **02/12/2016** à **09:27**

bonjour,

vous pouvez informer la préfecture de la cessation de la vie commune avec votre épouse car elle a quitté le domicile conjugal avec votre fille de 3 ans depuis 3 mois.

salutations